

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 21 juin 2019

1^{ère} Commission
N° CD-2019-3-1-1

Service instructeur
Direction des Finances

Service consulté

COMMUNICATION
GESTION DE LA DETTE DEPARTEMENTALE
EXERCICE 2018

Résumé : Communication relative aux opérations financières mises en oeuvre au cours de l'exercice 2018 en application de la délégation à la Présidente du Conseil départemental en matière de gestion de la dette.

Par délibération CD-2017-4-12-4 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Présidente du Conseil départemental, l'Assemblée a délégué, conformément aux dispositions de l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et en application de la loi démocratie de proximité du 27 février 2002, la réalisation des emprunts et des opérations financières nécessaires à la gestion de la dette départementale.

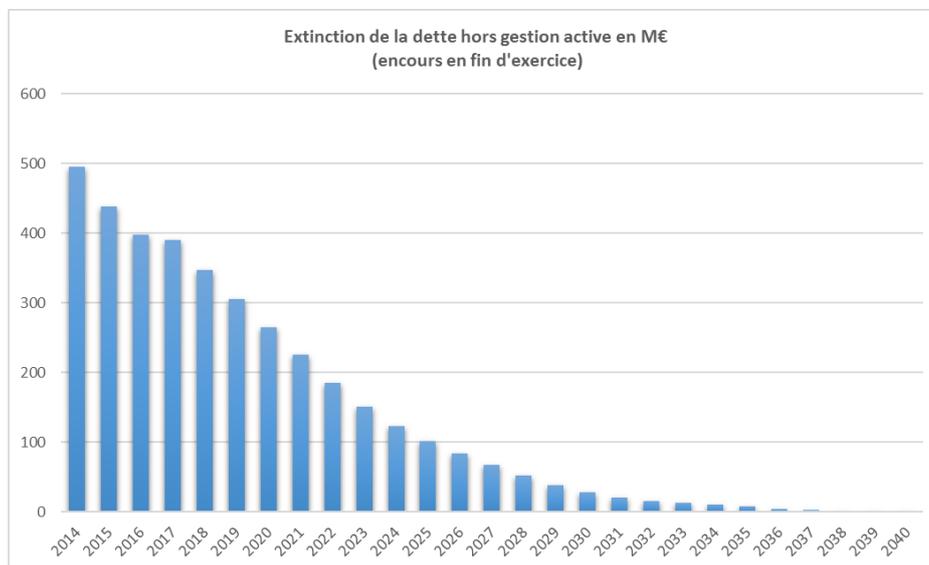
Conformément à la législation concernée, la présente communication a pour objet de vous informer des actes pris dans le cadre de la délégation au cours de l'exercice 2018.

* * *

Au 1^{er} janvier 2018, l'encours de la dette départementale s'élevait à 390 257 668,08 €. Après le remboursement du capital de l'exercice pour un montant de 43 476 123,35 € et en l'absence de nouvelle souscription d'emprunt, la dette départementale s'établit à 346 781 544,73 € au 31 décembre 2018, soit une diminution de 12,5 % par rapport à

l'exercice précédent. Ainsi, depuis 2015, le Département a diminué l'encours de la dette de près de 148 M€.

L'encours de la dette par habitant a diminué fortement passant de 513 €/hab. en 2017 à 455 €/hab. en 2018, s'établissant ainsi en dessous du niveau moyen de la strate en 2017 (479 €/hab.).



Bien que le montant de l'annuité de la dette versée dans l'exercice est resté quasiment stable en 2018 (51,2 M€ en 2018 contre 51,1 M€ en 2017), l'année a été marquée par la baisse du remboursement en intérêts (- 8 %) alors que le remboursement en capital, quant à lui, a progressé de 2 % entre 2017 et 2018, en raison de la réalisation d'un emprunt de 34,5 M€ en 2017.

L'annuité de la dette par habitant s'est maintenue à 67 €/hab. pour les deux derniers exercices, soit légèrement au-dessus de la moyenne de la strate (62 €/hab. en 2017).

En l'absence de recours à l'emprunt en 2018 et en raison d'un fort accroissement du niveau de l'épargne brute (78,5 M€ en 2017 et 127,9 M€ en 2018), lié à la dynamique des DMTO et à une nouvelle baisse des dépenses de fonctionnement, notre capacité de désendettement s'est établie à 2,7 ans au 31/12/2018, contre 5 ans en 2017.

Le ratio de l'encours de la dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement, exprimant le poids de la dette par rapport aux recettes courantes, a diminué de 61,8 % en 2017 à 50,9 % en 2018, retrouvant ainsi le niveau proche de la moyenne de la strate (48,8 % en 2017).

La gestion des Crédits Long Terme Renouvelables (CLTR ou Revolving) et de ligne de trésorerie.

Au 1^{er} janvier 2018, le Département disposait d'un encours de dette en revolving de 27 495 167,41 €.

Dans le contexte des indices négatifs, les remboursements infra annuels ne présentaient plus d'intérêt et donc n'impactaient plus nos frais financiers.

Synthèse de la structure

Au 31 décembre 2018, le taux moyen de la dette s'élevait à 2,06 % (en diminution de 2 points de base par rapport à la fin 2017), pour une moyenne de la strate de 2,20 %. En effet, les marges bancaires sur le stock de dette à taux variable sont majoritairement basses et bien positionnées, de même que les derniers contrats à taux fixe. Seul l'ancien stock de dette contractée durant la période 2002-2011, principalement à taux fixe, génère encore des intérêts élevés.

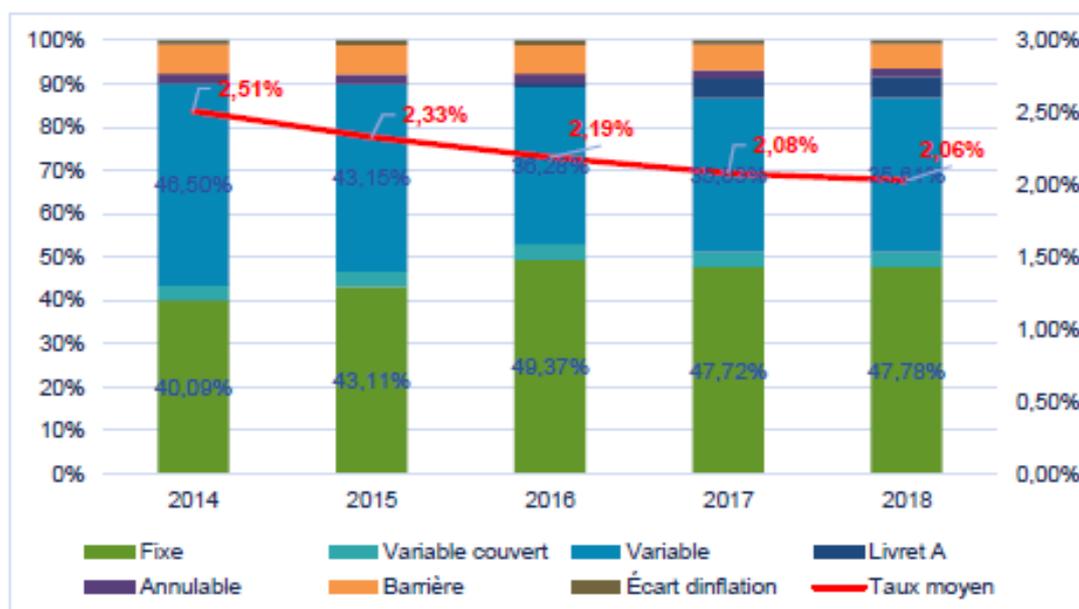
La durée résiduelle moyenne (restant avant l'extinction totale) de la dette départementale est de 10 ans et 6 mois pour une durée de vie moyenne (nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette) de 5 ans et 6 mois au 31/12/2018. Le rapport entre ces deux durées atteste la prépondérance de l'amortissement linéaire de nos emprunts.

Sa structure présente une répartition de 55,3 % de taux fixe, dont 7,5 % en taux structuré (fixe annulable et fixe à barrière), et 44,7 % de taux variable, dont 0,9 % en taux structuré (différentiel sur l'inflation européenne et française).

Dettes par type de risque (avec dérivés) en 2018

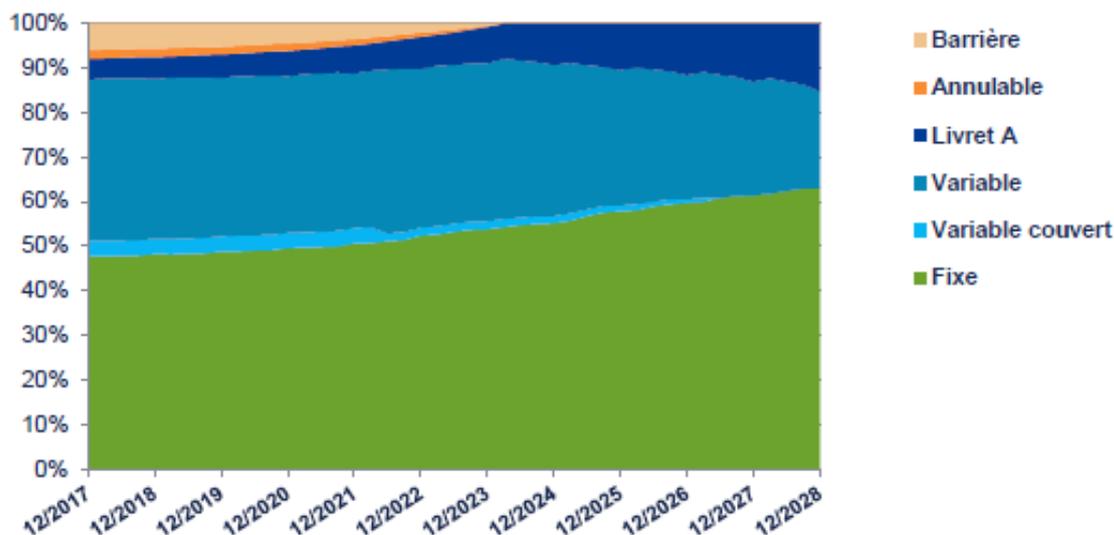


Historique de la répartition par risque de taux et le taux moyen



Le taux moyen de la dette à taux fixe non structuré reste supérieur aux conditions actuelles des marchés financiers (2,94 %). Malgré le fait qu'aucune opération de remboursement anticipé et de refinancement ne permette de dégager un gain du fait de pénalités contractuelles systématiques trop défavorables, ces prêts offrent une sécurisation des frais financiers sur les années à venir. La proportion des taux fixes tend à augmenter ces prochaines années et pourrait représenter 63 % de l'encours à l'horizon 2028.

Evolution de la répartition par risque de taux



Cette augmentation de l'encours de dette à taux fixe s'explique par l'extinction plus lente de ces emprunts par rapport au reste de notre dette (la durée de vie résiduelle pour la dette à taux fixe étant de 11 ans et 10 mois contre 10 ans et 6 mois pour l'encours global).

Le taux moyen de la dette à taux variable non structuré, qui constitue un enjeu majeur pour les opérations de réaménagements, est très performant et se situe à 0,51 % pour les variables simples.

Ces emprunts permettent de profiter des taux courts bas observés actuellement en dynamisant le taux moyen de la dette globale et en réduisant les frais financiers. Ces contrats apportent également une souplesse de gestion en raison de l'absence ou du montant peu élevé de l'indemnité de remboursement anticipé.

La proportion de taux variable aura tendance à diminuer au cours des prochaines années pour s'établir à 21,8 % de l'encours en 2028. La part de dette adossée au Livret A augmentera, sa durée de vie résiduelle s'établissant à 17 ans et 4 mois, et pourrait représenter 15,2 % de notre dette à l'horizon 2028.

Enfin, la dette structurée qui s'élève à 8,4 % de la dette, est composée de produits structurés de type barrière, écart d'inflation et taux fixe annulable. La durée résiduelle de ces prêts est relativement courte, la dette structurée arrivant à échéance en 2024.

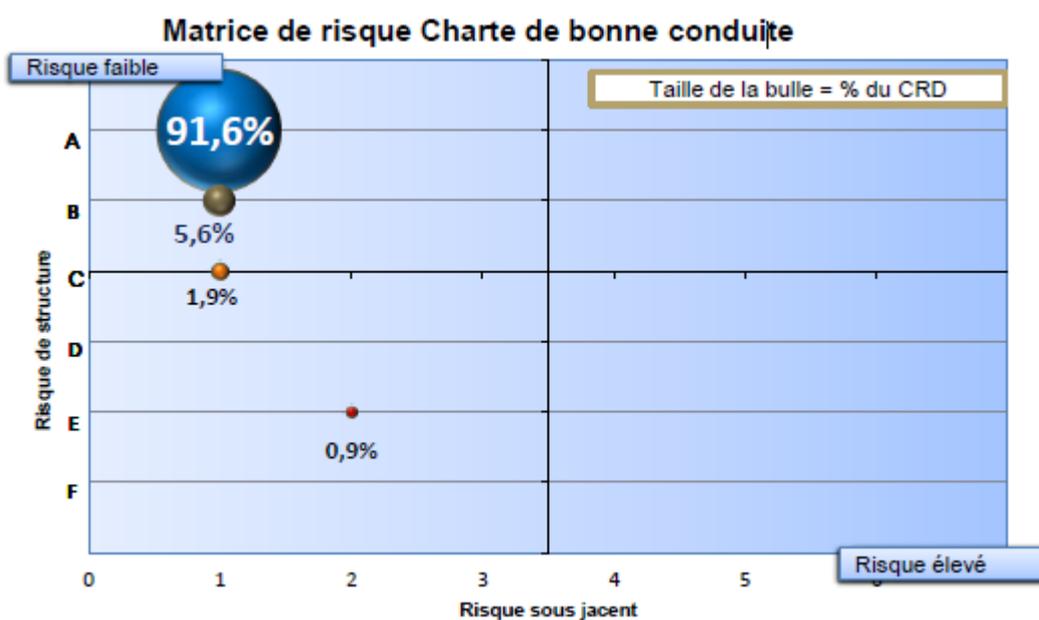
Ainsi, à dette inchangée et à long terme, la structure de la dette du Département serait majoritairement orientée à taux fixe : taux fixe (63 %) / taux variable (avec Livret A) 37 %).

	Fixe	Variable	Livret A	Barrière	Annulable	Inflation
31/12/2018	47,8%	39%	4,6%	5,8%	1,9%	0,9%
31/12/2028	63%	21,8%	15,2%	0,0%	0%	0%

Compte-tenu de ce qui précède, le Département pourrait plutôt privilégier des emprunts à taux variable dans le cadre de ses futures consultations, avec l'objectif de disposer d'une répartition égalitaire entre emprunt à taux variable et à taux fixe.

La Charte de Bonne Conduite

Au sens de la Charte de Bonne Conduite, la dette du Département du Haut-Rhin présente une bonne structure : 91,6 % de l'encours est indexé sur un risque 1A, 5,6 % sur du 2B, le restant émergeant sur du 2C (1,9%) et du 3E (0,9%).



Je vous prie de bien vouloir prendre acte de cette communication.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT